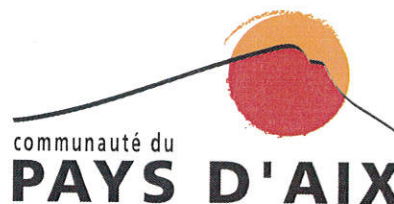


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B312-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B312

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_21 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Vitrolles

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_39

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_21 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Vitrolles

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_21 du contrat de la commune de Vitrolles.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_21 de la commune de Vitrolles.

Lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2015, dans sa délibération n°15-126, la commune de Vitrolles **ne modifie pas** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_21 de la commune de Vitrolles est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de **23 868 500 €** par voie de fonds de concours à la commune de Vitrolles pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°15-126 de la commune de Vitrolles en date du 2 juillet 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Vitrolles ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°21_Vitrolles



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

délibération n°2015_B129

(vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de Vitrolles signé en date du 27 février 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à
signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par
délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de Vitrolles,
représentée par son maire, Monsieur Loïc GACHON, dûment habilité à signer le présent
Avenant, par délibération du Conseil Municipal n° 15- en date du 2 juillet 2015 .

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de Vitrolles et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de Vitrolles, la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
 - Requalification de l'avenue de Marseille
 - Création du pluvial et réfection voirie rue Aubanel
 - Réhabilitation des réseaux secs et humides et éclairage rue de Semis
 - Travaux de voirie allée Fanny
 - Travaux d'entretien des espaces publics communaux
 - Opérations et travaux de voiries communales diverses
- HABITAT
 - Aménagement des quartiers du Centre Urbain
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
 - Réhabilitation des satellites de restauration scolaire
 - Acquisition et réhabilitation du bâtiment Le Romarin destiné à l'enfance
 - Fusion et réhabilitation d'équipements scolaires au quartier des Pins
 - Travaux entretien et réhabilitation de bâtiments communaux divers

- REHABILITATION PATRIMOINE
 - Création des archives municipales
 - Réhabilitation de la base de propreté des Plantiers
 - Rationalisation et réhabilitation des cimetières
 - Extension et mise aux normes de l'Hôtel de Ville
 - Création du Centre Social Emploi Formation Sports Jeunesse
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
 - Démolition du gymnase Ray Grassi
 - Réaménagement du COSEC Léo Lagrange
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
 - Rénovation globale du parc et des équipements publics du Griffon
 - Création d'un sentier littoral à la plage des Marettes
- EQUIPEMENTS CULTURELS
 - Construction de la médiathèque au sein du quartier des Pins
 - Restructuration fonctionnelle, acoustique et thermique de l'EMMDAL
 - Création d'un parc ludo-pédagogique à vocation régionale
- EAU / ASSAINISSEMENT
 - Remplacement de la canalisation du boulevard de l'Europe
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
 - Fibre optique informatique
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
 - Maîtrise de l'énergie
- RISQUES MAJEURS
 - Erosion du littoral
- DIVERS
 - Parc autos acquisition

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 23 868 405 € correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restant à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de Vitrolles et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

- de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 27 février 2015 puis de l'avenant signé en date du

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le.....

Fait à VITROLLES

Le.....

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

M. Loïc GACHON
Maire de

La Communauté du Pays d'Aix

vu la délibération n°2015_B129 en date du 9 avril 2015

La Commune de VITROLLES

ANNEXE
Programmation annuelle des opérations d'investissements
2014-2020

ANNEXE N° 2 – CONTRAT COMMUNE DE VITROLLES

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS										MONTANT RESIDUEL HT	% FDC	TOTALS FDC
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020						
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	26 327 810 €	Requalification de l'avenue de Marseille	2 265 886 €	22%	547 562 €	4 355 831 €	22%	944 561 €	422 007 €	22%			15 560 143 €	21,9036%	3 364 249 €
		Création du pignon et refectoire voirie Rue Abbadié	500 000,00 €	50%			50%			50%			500 000 €	50,00000%	250 000 €
		Rehabilitation des réseaux eaux et humides et des éclairages Rue de venous	75 500,00 €	50%			50%			50%			151 000 €	50,00000%	75 500 €
		Travaux de voirie Alice Emery	75 000,00 €	50%			50%			50%			75 000 €	50,00000%	37 500 €
		Travaux d'entretien des des espaces publics communaux		50%	333 334 €	150 000,00 €	50%	83 333 €	166 666,67 €	50%			291 667 €	50,00000%	145 833,4 €
HABITAT	2 250 000 €	Opérations et travaux de voiries communales divers		50%	566 667 €	1 358 333,3 €	50%	679 167 €	1 358 333,3 €	50%			7925 000 €	50,00000%	3 962 500 €
		Amenagement des Quartiers du Centre Urbain		20%		450 000,00 €	20%	90 000 €	450 000,00 €	20%			90 000 €	20,00000%	45 000 €
		Rehabilitation des caillottes de restauration	500 000,00 €	50%	41 667 €		50%			50%			583 333 €	50,00000%	291 667 €
		Acquisition et réhabilitation de l'immeuble "Le Bouillon" destiné à l'habitat	400 000,00 €	48%			48%	403 976 €		48%			1 233 333 €	48,47716%	597 888 €
		Passage et réhabilitation d'équipements scolaires au quartier des Pins		20%			20%	16 667 €	1 666 666,67 €	20%			150 000 €	20,00000%	83 333 €
REHABILITATION PATRIMOINE	4 583 333 €	Travaux entretien et réhabilitations de bâtiments communaux divers	50%	50%	410 417 €	983 333,3 €	50%	491 667 €	983 333,3 €	50%			491 667 €	50,00000%	2 831 250 €
		Création des Archives Municipales		20%		83 333,00 €	20%	233 333 €		20%			1 250 000 €	20,00000%	250 000 €
		Rehabilitation de la Base de Propriété des Plantes		50%		416 667,00 €	50%	208 334 €		50%			416 667 €	50,00000%	208 334 €
		Rationalisation et réhabilitation des cinéistes		50%	83 334 €	250 000,00 €	50%	125 000 €		50%			1 000 000 €	50,00000%	500 000 €
		Extension et mise aux normes de l'Hôtel de Ville	200 000,00 €	50%	41 667 €	83 333,00 €	50%	41 667 €	83 333,3 €	50%			616 666 €	40,70202%	248 333 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALL ES POLYVALENTES	4 900 000 €	Création du Centre Social Emploi Formation Sports Jeunesse	50 000,00 €	45%	22 924 €	125 000,00 €	20%	225 000 €		20%			1 300 000 €	20,95922%	272 362 €
		Démolition du Gymnase Ray Gravy		50%			50%			50%			100 000 €	50,00000%	50 000 €
		Remaniement du COSEC Les Lagrange		20%		250 000,00 €	20%	50 000 €	2 466 667,00 €	20%			4 800 000 €	20,00000%	960 000 €
		Reconstruction globale du Parc et des équipements publics du Grillon		50%	62 500 €	333 333,00 €	50%	416 667 €	791 667,00 €	50%			2 083 333 €	50,00000%	1 041 667 €
		Création d'un Sentier Laiton à la Plage des Mareilles		50%			50%		350 000,00 €	50%			350 000 €	50,00000%	175 000 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	13 385 109 €	Construction de la Médiathèque au sein du Quartier des Pins	4 521 667,00 €	6%	280 975 €	6 916 667,00 €	7%	37 524 €					11 962 699 €	6,80072%	813 543 €
		Restructuration fonctionnelle, acoustique et thermique de l'AMBIAD		50%	104 167 €	208 333,3 €	50%	104 167 €	208 333,3 €	50%			1 250 000 €	50,00000%	625 000 €
		Création d'un parc inter-politique à l'initiative de la commune		50%	39 584 €	93 333,00 €	50%	46 667 €					172 500 €	50,00000%	86 250 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000 000 €	Remplacement de la Canalisat du Boulevard de l'Europe	40 000,00 €	20%		1 032 000,00 €	50%	516 000 €		49%			2 000 000 €	49,00000%	980 000 €
		ECLAIRAGE PUBLIC/ RESEAU/SEC/VIDEOSURVEILLANCE			110 000 €	242 500,00 €	50%	121 250 €	242 500,00 €	50%			1 432 500 €	50,00000%	716 250 €
		ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC			166 667 €	416 667,00 €	50%	208 334 €	416 666,67 €	50%			208 333 €	50,00000%	104 167 €
		Maîtrise de l'énergie		50%		166 667,00 €	50%	83 334 €	666 666,67 €	50%			208 333 €	50,00000%	104 167 €
		Evénementiel		50%	166 667 €	383 333,3 €	50%	191 667 €	383 333,3 €	50%			383 333 €	50,00000%	191 667 €
RISQUES MAJEURS	1 500 001 €	Plan auto exploitation		50%			50%			50%			1 500 001 €	50,00000%	750 000 €
DIVERS	2 250 000 €	Plan auto exploitation	8 703 555 €		14 597 999 €	3 653 272 €		5 653 272 €	11 785 924 €			3 087 917 €	5 805 801 €		23 868 402 €
		TOTAL DES FDC PAR ANNEE			1 654 536 €		4 182 142 €	4 678 254 €		4 091 591 €	8 925 834 €			3 087 917 €	5 805 801 €

Montant total des investissements sur 2014/2020

Cout d'objectif du Contrat

75 120 818 €

23 868 402 €

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_21 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Vitrolles

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL. 2015